



Activités sportives,
culturelles et
formules itinérantes

OU SAISIR LES HEBERGEMENTS ITINERANTS ?



Qu'est-ce qu'un Hébergement itinérant ?

Les hébergements itinérants sont de plus en plus recherchés par les touristes. Ils sont à la fois des hébergements, un mode de transport et une activité alors où les enregistrer ?

Le bordereau **Activités Sportives, Culturelles et Formules Itinérantes** permet d'enregistrer les camping-cars, fourgons aménagés, bateaux habitables, les péniches, les croisières fluviales et les roulottes.

Quelles conditions ?

- L'adresse du propriétaire doit être située en Bourgogne-Franche-Comté.
- L'hébergement est proposé dans le cadre d'une itinérance. **Les roulottes situées dans un camping, ou bien les chambres d'hôtes situées dans des péniches à quai ne sont pas des hébergements itinérants** et elles doivent être saisies dans le bordereau Hébergements locaux.

Quels champs renseigner ?

Type d'activité ou d'équipement de loisirs ⓘ

⬆ Masquer tous les champs

⬆

Type activité et équipement Formules itinérantes	Formules itinérantes Location de fourgon aménagé
Catégories de prestations Location de matériel ✕	
Lieu de pratique	Commune de départ
Commune d'arrivée	

1. Sélectionnez « Formules itinérantes » dans le champ « Type activité et équipement ».
2. Choisissez dans la liste la formule itinérante.
3. Indiquez la catégorie de prestations (location de matériel).
4. Complétez les communes de départ et d'arrivée (Commune de récupération et de dépôt du matériel loué).
5. Tarifs : le tarif journée et autres tarifs vous permettent d'indiquer un tarif minimum en ne renseignant que le mini. Pensez également à ajouter un complément tarif si besoin.

Bonne saisie !